44e Année - N° 3286. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 15 Octobre 1932

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Conseil d'Arrondissement

Au cours de la tenue de la première et deuxième partie de la session de 1932 le Conseil a émis le vœux suisants :

Rétablissement de la Sous-Préfecture de Sisteron

Que Sisteron soit désigné comme Centre d'examen pour la conduite des véhicules automobiles.

Que les Pouvoirs Publics accordent des Subventions importantes aux Communes pauvres concernant les projets d'électrification.

Que l'administration des Ponts et Chaussées fasse toute diligence pour hâter dans la mesure du possible l'étude des projets de réparations aux chemins vicinaux demandés par les municipalités.

Qu'un projet d'études soit dressé d'urgence par le Service des Ponts et Chaussées en vue de l'élargissement du chemin vicinal n° 1 qui relie le village de Valbelle à la Route Nationale et que l'inscription de ce projet figure à l'un des plus prochains programmes.

Que les vieux travailleurs exclus des Assurances Sociales bénéficient des avantages de la loi et que le projet de loi tendant à allouer une pension suivant les modalités prévues, déposé sur le bureau de la Chambre des Députés le 9 février 1932, soit adopté.

Que le service des Ponts et Chaussées des Hautes-Alpes chargé de la réglementation des eaux du canal de Ventavon examine la possibilité, le moment venu, d'accorder un volume d'eau plutot supérieur à celui prévu actuellement afin de permettre à l'époque des arrosages, que les derniers co-arrosants, notamment ceux de La Silve, Servoules et Logis-Neuf, jouissent des mêmes avantages, en irriguant leurs propriétés, dans les mêmes conditions que ceux dont les parcelles de terrain sont situés dans le département des Hautes-Alpes.

Hors séance le Conseil adresse au Président du Conseil Herriot, l'hommage de son respectueux dévouement et ses félicitations pour l'autorité avec laquelle il a su prendre la défense des droits de la France et de la Paix au cours des Conférences internationales. Il compte sur lui pour poursuivre dans un large esprit démocratique le redressement économique et financier du pays.

Amicale des Mutilés A. C. et Victimes de la Guerre

Les membres du Conseil d'administration de l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de l'ex-arrondissement de Sisteron. réunis le 11 octobre 1932, dans une des salles de la Mairie, ont examiné avec attention la situation qui leur serait faite si la Chambre votait en bloc les projets financiers.

A l'ouverture de la séance le président donne lecture du procés-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Il donne ensuite lecture d'un long rapport d'une documentation parfaite sur les projets du Gouvernement en ce qui concerne la retenue du 5 o|o sur la maigre retraite du combattant et sur les pensions servies aux mutilés, veuves et ascendants ainsi que sur le recul de l'âge pour l'obtention de la retraite A. C. Une discussion générale s'engage sur cette importante question de laquelle il ressort que les victimes de la guerre à quel degré que ce soit, lutteront jusqu'au bout pour faire échouer les projets en protestant auprès des parlementaires et des pouvoirs publics. Le président Colomb met alors aux voix l'ordre du jour suivant que nous serions heureux de voir adopter par d'autres Associations des victimes de la guerre afin de lui donner une plus grande force.

Voici l'**Ordre du Jour** adopté à l'unanimité :

« Péniblement surpris en constatant qu'on ait cru pouvoir envisager la possibilité d'un redressement financier du budget national par un ensemble de mesures parmi lesquelles figurent des atteintes à la retraite du combattant et aux pensions de guerre, rappellent :

« Que la retraite du combattant a été instituée pour compenser l'abrégement de la vie des hommes de la génération du feu, conséquence inéluctable des souffrances et de la misère physique et morale qui les accablèrent pendant quatre années et plus.

Que les pensions servies à ceux qui ont souffert dans leur affection ou dans leur chair constituent pour la nation une dette sacrée et intangible souvente fois reconnue et proclamée.

Que la loi du 31 mars 1919 constitue un tout, qu'ils ne laisseront pas attaquer même en détail d'une façon oblique.

Protestent en outre contre toute catégorisation concernant les victimes de la guerre en général et les A. C. bénéficiaires de la retraite du Combattant.

Affirment une fois de plus leur ardent désir de collaborer à l'œuvre de redressement national, persuadés que, par des compressions rigoureuses de sérieuses mesures d'économies et une réorganisation moderne de l'Etat il serait possible de faire face à la situation actuelle.

Que si des sacrifices sont nécessaires, voire indispensables, il appartient au gouvernement d'établir cette nécessité et qu'alors ceux qui sans hésiter et si longtemps ont fait de leur chair et de leurs souffrances de tous ordres le rempart de la patrie, n'hésiteront pas une fois de plus à payer de leur personne et de leurs biens.

Etant bien entendu qu'eux, les créanciers de la nation, ne sauraient être requis pour de nouveaux sacrifices que lorsque toutes les autres catégories de français auront d'abord consenti et subi les sacrifices. Le conseil d'administration fait appel à toutes les sections d'Anciens combattants et Victimes de la guerre de l'ex-arrondissement, leur demande de serrer les rangs plus que jamais et de se tenir prêtes à toutes actions légales qui pourraient être jugées nécessaires par notre groupement ».

Pour le Conseil d'administration :
Le président, Colomb.

Le Conseil s'est entretenu en suite du beau succès qu'a obtenu le Congrès d'Annot auquel participèrent près d'un millier de poilus.

Le Conseil d'Administration décide que les A C. mutilés se rendront le 1e novembre prochain déposer une couronne sur le carré contenant la dépouille mortelle des enfants de Sisteron morts au champ d'honneur. Est également décidé l'organisation d'un grand bal qui aura lieu au Casino le 11 novembre à l'occasion de la fête de l'Armistice. Une Commission est nommée à cet effet.

Enfin cette réunion a permis de constater l'unanimité et le désir de défendre, toujours par des moyens légaux, les droits de toutes les victimes de la guerre en général, droits, que l'homme de la victoire a reconnus lorsque du haut de la Tribune il a dit : « les Poilus ont des droits sur nous. »

M. Marcel Massot, conseiller général de La Motte-du-Caire nous demande l'insertion des lettres ci dessous que nous publions à titre documentaire.

S. J.

Paris, 4 Octobre 1932.

M. E. Vial, gérant du Journal l'Alpin, 6, rue du Capitoul, DIGNE.

Votre journal du 17 Septembre dans un article intitulé "*La Dernière Ruade*" paru en troisième et quatrième colonnes me met en cause. Je vous prie et en tant que de besoin vous requiers, conformément aux dispositions des lois en vigueur sur la presse, d'insérer dans votre prochain numéro et à la même place, la réponse suivante :

« Sur ma proposition, une motion de blâme contre M. Jacques Stern a été votée par le Conseil Général, non point comme vous l'affirmez inexactement par onze voix contre dix, mais par 13 voix - celles de MM. Adrien Roux, Fruchier, Muzy, Dozoul, Jaubert Gardiol, Blanc, Gérard, Turrel, Reymond, Paret, Maurel et moi-même - contre dix, celles de MM. De Salve, Auguste Honnorat, Michel, Broussard, Bouquier, Gabriel Roux, Doze, Robert, Mouraire et Stern. Seul, M. Jourdan s'est abstenu. Chacun a remarqué que M. André Honnorat n'avait pas assisté à cette seule séance.

Cette motion a étalé au grand jour le "bluff" de votre journal et de celui qui, en séance même, a reconnu en être le propriétaire, M. Jacques Stern. Son adoption par le Conseil Général a été pour M. Jacques Stern le plus cinglant camouflet. Vous en avez conçu - et celà est normal - un profond dépit Chacun sait aujourd hui ce que sont "les utiles interventions" de M. Jacques Stern.

Je pensais qu'une telle sanction était de nature à vous inculquer le sens de la réalité. Je constate qu'il n'en est rien. A bout d'arguments, vous me reprocher d'avoir soutenu le Vicomte d'Hugues. Pour en terminer avec cette légende qui semble avoir votre faveur puisque c'est la deuxième fois que vous la reproduisez dans votre feuille, permettez moi de vous indiquer que je n'ai jamais connu le Vicomte d'Hugues : si les renseignements qui m'ont été fournis sont exacts ce digne homme est mort vers 1895, c'est-à-dire quatre ans avant ma naissance ! Laissez donc dormir en paix ce bon vicomte que mon vénéré père combattit de toutes ses forces pour soutenir contre lui le radical-socialiste Bontoux.

Vous avez d'autre part l'audace de prétendre que M. Stern a par une de ses " utiles interventions " dont tout le monde connait aujourd'hui la valeur, obtenu l'installation de l'électricité à La Motte ! J'ai été et le suis encore Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région de La Motte ; Je l'ai créé et conduit depuis sa constitution, au milieu de difficultés que seuls ignorent ceux qui n'ont pas eu à s'occuper de syndicats d'électrification, mais que connaissent bien mes amis Gardiol et De Courtois, présidents des syndicats de Riez et de Banon. J'ai été aidé dans la réalisation du projet par les utiles conseils de Gardiol et par Pierre De Courtois, qui trés aimablement, m'a accompagné au Ministère de l'Agriculture ou nous avons obtenu le maximum de subvention. Qu'a fait M. Stern ? rien, absolument rien, ou plus exactement si, quand tout à été fini, il a, selon son habitude, écrit à la Société concessionnaire qui lui a répondu par une lettre publiée dans votre journal, que l'électricité allait être installée à La Motte. Et pendant ce temps, le canton d'Annot que représente M. Jacques Stern attend toujours son électrification.

Tout ceci ne fait que confirmer et justifier la motion de blâme votée par le Conseil Général contre M. Jacques Stern, "fait sans précédent" ainsi que M. Stern l'a lui-même déclaré.

Veuillez agréer, M. le Gérant, l'assurance de mes sentiments distingués.

Marcel MASSOT,
Conseiller Général de La Motte.

* *

M. E Vial, gérant du journal L'Alpin, 6, rue du Capitoul, DIGNE.

Monsieur le Gérant,

Votre journal du 17 septembre dans un article intitulé « Adresse à Herriot » paru en première et deuxième colonnes me met en cause. Je vous prie et en tant que de besoin vous requiers, conformément aux dispositions des lois en vigueur sur la presse, d'insérer dans votre prochain numéro et à la même place, la réponse suivante :

Vous affirmez que j'ai vanté le cartel en la personne d'Edouard Herriot et que j'ai refusé en même temps de lui adresser des félicitations. C'est inexact. J'ai déclaré textuellement ceci en terminant mes explications : « Bien « qu'approuvant sans réserve la poli- « tique extérieure comme la politique « intérieure de M. le Président Herriot « pour qui je professe une vive et res- « pectueuse admiration, je voterai « contre la motion de M. Stern, parce « que j'estime qu'elle constitue une « brimade pour M. Herriot et j'ai le « sentiment qu'en votant contre la « motion de M. Stern, je voterai pour « M. Edouard Herriot ».

Je me suis donc nullement refusé à voter des félicitations à M. Herriot. J'ai simplement refusé de m'associer à une motion de félicitations présentée par mon collègue Stern qui, en 1928 accablait, en termes particulièrement violents, le président Herriot de ses critiques. Voilà tout. En celà - contrairement à ce que vous affirmez - j'ai été suivi par tous mes collègues radicaux-socialiste du Conseil général, MM. Adrien Roux et Muzy, et c'est par 12 voix : — celles des socialistes unifiés, Gardiol, Gérard, Jaubert, Turrel, Reymond, Blanc, Paret, ; des républicains-socialistes Maurel et Dozoul des radicaux-socialistes Adrien Roux, Muzy et moi-même, — contre neuf, celles de MM. Auguste Honnorat, Michel, Broussard, Bouquier, Gabriel Roux, Doze, Robert, Mouraire et Stern, que la motion de M. Stern a été repoussée MM. Fruchier, de Salve et Jourdan seuls se sont abstenus.

Telle est la vérité. Laissez-moi maintenant pour répondre à une deuxième inexactitude vous déclarer que je n'ai jamais été royaliste sinon dans l'imagination de votre rédacteur. Je n'ai pas davantage été socialiste indépendant. J'appartiens depuis plus de quatre ans au parti radical-socialiste. J'étais auparavant inscrit au parti républicain socialiste. Ces deux partis dont les

© VILLE DE SISTERON

doctrines sont, en fait, les mêmes, ont toujours soutenu le président Herriot. J'ai toujours, pour ma part, en 1928 comme aujourd'hui, admiré et approuvé la politique du président Herriot. Puissent les hommes politiques que vous soutenez en dire autant.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, mes salutations distinguées

Marcel MASSOT.
Conseiller Général de La Motte.

Chronique Sportive

Sisteron - Vélo

Cette société semble vouloir cette année encore faire briller ses couleurs. Repartant d'un bon pied, elle doit, remporter maintes victoires dans la pratique du noble sport qu'est le foot-ball.

Dès demain dimanche, un entrainement sérieux, mettra en présence, ses deux équipes A et B, entrainement qui permettra la composition de la toute première équipe.

On y verra opérer en équipe A.

Richaud, Bernard, Richaud, Lieutier, Carter, Allègre, Lieutier Paul, Plume, Thélène, Richaud Joseph, Rolland.

Equipe B. Allègre, Simon, Musso, Bertagnolio, Blanc, Siard, Silvy, Brémond, Crosasso, Rolland André, Jobert

Tous les sportifs que ce sport intéresse sont conviés à cet entrainement au terrain de la 2e maisonnette. Nous désirerions fermement que cette année encore, les nombreux Sisteronnais qui, les années précédentes, apportèrent leur encouragement, à un sport qui se développe crescendo, veuillent bien réserver leur meilleur accueil à nos jeunes camarades qui se présenteront chez eux pour leur faire tenir leur carte de membre honoraire.

Le Secrétaire, M. E.

Ballade d'un vieux Sisteronnais

à Pascal Lieutier.

Dans ces vers je veux me permettre
Une simple protestation
Car, vraiment, je ne veux pas être
Un " Sisteronnais d'adoption "
Ce titre que vous me donnez
N'est pas exact, je le déclare :
C'est d'un autre que je me pare...
Je suis un vrai Sisteronnais !

Je naquis près de la Durance
" Machine fixe. Précisons !
Ces détails sont sans importance
Mais ce sont de bonnes raisons
Pourqu'on me cite désormais
Non pas autour, mais dans la place
Je demande que l'on me place
Parmi les vrais Sisteronnais.

C'est ma ville et je vis loin d'elle
Sisteron ! Mais je vais toujours
A l'ombre de sa Citadelle
Prendre un repos, hélas ! trop court
Sous son ciel pur vivre à jamais
Dans la quiétude et l'allègresse
C'est un rêve que je caresse...
Je suis un vrai Sisteronnais

Envoi

Prince, puisque tu l'ignorais
Je te démontre en quelques strophes
(Et je crois que tu reconnais)
Que tout autant que Signoret
Et Bougerel le Philosophe
Je suis un vrai Sisteronnais !

André TERRAT.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Vétérinaire. — Nous apprenons avec plaisir l'installation à Sisteron, de M. Gauchot, docteur-vétérinaire, qui vient prendre le service de M. Laurent installé dans la Haute-Saône.

Nous présentons à M. Gauchot, qui est bas-alpin, puisqu'il est de Digne, nos souhaits de bienvenue et nos vœux de réussite.

AVIS. — *M. BARCUX, photo Reybaud de Digne informe son estimée clientèle qu'il reste toujours à sa disposition à toutes les foires, à son atelier, 8, rue Droite, Maison Clergue au 2me étage.*

M. BARCUX n'a rien de particulier avec M. Heyriès.

Collège. — *Succès.* — C'est avec plaisir que nous enregistrons le succès du jeune Bissirier René de notre collège qui vient, à la session d'Octobre, de subir brillamment l'examen du Brevet Elémentaire.

Le jeune Bissirier est le fils de M. Bissirier garde général des Eaux et Forêts à Sisteron.

Toutes nos félicitations.

* * *

Dans notre dernière rubrique nous avons souligné l'excellent enseignement donné au collège de Sisteron placé sous la direction de M. Reichard, son sympathique et distingué principal.

Pour édifier tout à fait les parents sur la valeur de cet enseignement qui se traduit chaque année par de nombreux succès, nous croyons leur être agréable en publiant ci-dessous le nom des professeurs avec l'enseignement qu'ils professent dans cet établissement :

MM. Reichard, principal, lettres
Brun, histoire
Laurie, mathématiques
Porcher, sciences
Fabregat, allemand
Vinciléoni, italien
Audibert, classe de 6E
Rougier, dessin
Mme Bonifay, 7e et 8E
Mlle Castel, classe enfantine
Lacamp, répétiteur
Ripert, maitre d'Internat

M. Laurie, remplace M. Valette, nommé au Lycée de Gap ; M. Brun, remplace M. Catta, nommé à Clermont l'Hérault.

Le nombre d'Elèves rentrés au 1e Octobre s'élève à 100 environ.

Avis. — Le Docteur GAUCHOT, vétérinaire, successeur de M Laurent, informe la fidèle clientèle de ce dernier qu'à partir du 15 octobre il se tiendra à sa disposition.

Téléphone 55 Sisteron.

BONNE COUTURIERE demande travail à la journée et chez elle. Prix de la journée 12 fr. S'adresser à Mme MARIE, café de la Terrasse, au 2e étage.

Les meilleurs cahiers papier vergé anglais, 1er choix :

Le Sisteronnais
Les Sites des Alpes
La Cigale
Le Parfait
Le Scriptor
L'Aigion

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, *qui seule en a le dépôt.*

Variétés-Bal. — A la suite d'un accident, les appareils cinématographiques des Variétés ont été sérieusement endommagés et demandent des réparations très coûteuses.

Un groupe d'amis du Cinéma organisent un grand bal pour venir en aide à la Direction.

Ce bal aura lieu demain dimanche, à 21 heures salle des Variétés avec le concours d'un brillant orchestre d'amateurs. A 22 heures il y aura un intéressant intermède :

La virtuose Fanny Wag's
et ses deux excentriques
(Famille Prioux)

Les amis du Cinéma adressent un pressant appel à la jeunesse Sisteronnaise qui sait toujours se montrer généreuse quand on lui demande son obole pour une bonne œuvre.

Prix d'entrée, 3 francs.

* * *

Ce dimanche on ne dansera pas en soirée à la Potinière.

Les amis du Cinéma remercient vivement Mme et M Jourdan, directeurs de cet établissement, pour leur beau geste de solidarité.

AVIS. — M. VIGNET WEBER, ex-élève de l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses, informe le public qu'il vient d'ouvrir un atelier de réparations d'Horlogerie, de montres et réveils.

Son atelier est situé au 2e étage de la maison CONIS, Rue Deleuze, en face la Droguerie Durbec.

Travail soigné — Prix modéré

VARIÉTÉS-CINÉMA

Dimanche, en matinée à 15 h. 30
Unique représentation du fameux film PARLANT Français :

Le Fils de l'Autre

avec Jeanne HELBLING

On commencera par les **Actualités Parlantes, Un Comique et un Dessin Animé.**

Prix des places : Réservées, 5 fr. Premières, 4 fr. ; Secondes, 3 fr.

Il est prudent de louer ses places.

CASINO - CINÉMA

Samedi 15 Octobre en soirée
Dimanche 16, matinée et soirée

Eclair-Journal
actualités parlantes et sonores
Par T. S. F.
scketch comique avec Charles Fallot
Marchands de Pianos
morceaux de piano par Wiener et Doucet.

La formule du vaudeville renovée par le cinéma

Tout s'arrange

film entièrement parlant français avec André Roanne et Armand Bernard
Des scènes humoristiques des personnages hilarants !

Ciné-Scout. — *Demain Dimanche matinée, 4 h ; soirée, 9 h.*

Pathé Rural présente le célèbre BISCOT dans

Les CINQ SOUS de LAVAREDE

C'est l'histoire du journaliste français qui pour recueillir l'héritage d'un oncle d'Amérique a du faire le tour du monde sans avoir jamais plus de cinq sous dans sa poche.

Dernier chapitre : Le triomphe de Lavarède.

Dimanche prochain : **L'Espionne aux yeux noirs.**

Foire. — Notre dernière foire n'a été ni bonne ni mauvaise, contrariée par la pluie elle n'a pu avoir l'ampleur qu'elle méritait, car étant une foire d'automne, le beau temps aurait permis aux acheteurs de faire leurs acquisitions avant la venue de l'hiver.

Chacun sait qu'au point de vue commerce, les foires d'hiver ne permettent que très peu de transactions et ne laissent aucun bénéfice aux commerçants qui ont néanmoins à faire face aux échéances et aux paiements de leurs impôts. L'hiver se présente donc sous un jour plutôt sombre, d'un coté la crise des affaires et du chomage continue, de l'autre, une campagne agricole presque nulle. Telle est la situation qui nous est préparée par les évènements.

Circuit postal. — Depuis le 10 Octobre et pendant toute la période de l'heure d'hiver, le départ de l'automobile effectuant le 2me voyage du circuit postal SISTERON-CLARET est modifié comme suit : Départ de Sisteron : 14 heures 30 ; Retour à Sisteron : 17 heures.

Enfants du premier âge. — Il est rappelé aux parents qui placent en nourrice, en sevrage ou en garde des enfants de moins de deux ans qu'ils doivent au préalable en faire la déclaration à la mairie. Ceux qui négligeraient cette formalité s'exposent aux sanctions prévues par les articles 6, 7, 8, 9 et 13 de la loi du 23 Décembre 1874.

Etat - Civil

du 7 au 14 oct. 1932

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Maurice-Paul-Gabriel Ravel maréchal-ferrant à Sisteron et Ida-Anna Bayle à Sisteron

Décés

Hypolite-Martin Pellissier 81 ans quartier du Couvent.

Vieux journaux à vendre. S'adresser à l'imprimerie-papeterie Lieutier.

APPARTEMENTS à louer à la St-Michel, place de la Mairie (Maison Beïnet).

Ecrire à Mme Gaston BEINET à DIGNE.

XXXXXXXXXXXXXX

Une belle affaire

à la portée de tous ceux qui achèteront immédiatement des Parts Sociales d'une

Société Industrielle Coopérative
chaque année de 12 à 15 %

Dividende et Répartition de bénéfices entre tous les Membres. Ecrivez sans retard à M. J. DUCLOS, administrateur, au LUC (var) pour tous renseignements afin de retenir vos parts.

XXXXXXXXXXXXXX

LOTISSEMENT

A vendre par lots, propriété dénommée Campagne Siard, située aux Plantiers, complantée en arbres fruitiers, prairie, vigne et jardinage.

S'adresser à M. BUES, notaire à Sisteron.

HEMOSCAO

Reconstituant énergique d'un goût très savoureux, l'**HEMOSCAO** est l'aliment tout indique pour la **suralimentation.**

Un père de famille raconte comment il a rendu à merci la constipation qui sévissait chez lui

12 Janvier 1932.

En reconnaissance de votre merveilleuse Tisane des Chartreux de Durbon, j'éprouve le désir de vous féliciter en vous priant tout d'abord de publier ma lettre dans l'intérêt de tous les malades qui malgré de nombreux traitements, me laissaient dans le même état, après cinq flacons, je me trouve réglé, dispos et rétabli. Mais mieux encore, à la tête d'une nombreuse famille, ma fille ainée âgée de 20 ans, souffrait depuis 3 mois environ des reins, de douleurs intercostales et de constipation. Grâce à votre Tisane elle se trouve dégagée dans tout l'ensemble et redevient gaie et florissante à vue d'œil.

Joseph MALER, 4. rue Benoit,
à Béziers (Hérault).

On ne compte plus aujourd'hui le nombre de personnes qui ont été délivrées par la TISANE DES CHARTREUX de DURBON, de la constipation, cette maladie si tenace et si dangereuse, échappant ainsi aux complications terribles qui les menaçaient : péritonite, appendicite, entérite, infection du sang.

Quoi d'étonnant ? Ce remède naturel à base de plantes des Alpes, qui agit doucement, rétablit le fonctionnement normal de l'organisme, restitue au sang sa pureté, rééduque l'intestin, et le vrai spécifique de la constipation, il réussit là ou tout à échoué ; coustipés gardez-vous d'essayez mille et un remèdes qui ne feront qu'aggraver votre cas ; frappez tout de suite à la bonne porte, faites une cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON.

Tisane, le flacon. 14.80
Baume, le pot. . 8.95
Pilules, l'étui . . 8.50
dans les pharmacies.

Renseignements et attestations
LABORATOIRES J. BERTHIER à GRENOBLE

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

© VILLE DE SISTERON

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

FORCALQUIER, 31 Oct. de 9 h. à 2 h. hôtel des Voyageurs ;
DIGNE, samedi 5 Nov. hôtel BOYER-MISTRE ;
MANOSQUE, 6 Nov hôtel Pascal ;
SISTERON, 7 Nov, de 9 h. à 2 h, Modern'hôtel des Acacias.

CHUTES MATRICE et tous organes VARICES, ORTHOPEDIE **GLASER** 44, Bd Sébastopol - PARIS.

Une bonne recette

Pour dissiper instantanément un accès d'asthme, d'oppression, d'essoufflement, des quintes de toux opiniâtre provenant de vieilles bronchites, il n'y a qu'à employer la Poudre Louis Legras, le meilleur remède connu. Le soulagement est obtenu en moins d'une minute et la guérison vient progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 5f.25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, à Paris.

BANQUE des ALPES

Société anonyme au capital de 6 millions

Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)
Siège Social à Gap, rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : EMBRUN, LARAGNE, SAINT-BONNET, SISTERON, BRIANÇON (Ste-Catherine), VEYNES, SEYNE-LES-ALPES

Bureaux auxiliaires : GUILESTRE (Lundi), SERRES (Samedi), LA MOTTE-DU-CAIRE, LUS-la-CROIX-HAUTE, L'ARGENTIÈRE (samedi), BRIANÇON-VILLE

OPÉRATIONS DE BOURSE
Paiement de Coupons
Encaissements d'effets de Commerce
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Achat et Vente de Monnaies Etrangères

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

Ecole Sténo-Comptabilité

Dactylographie sur machine à écrire UNDERWOOD

J. ATTANASIO
8, rue du Jeu de Paume — DIGNE
Reprise des Cours, 3 octobre.

CABINET DENTAIRE
A. SILVY

chirurgien-dentiste
Cabinet ouvert le Dimanche
Maison MARNEFFE, (Ancienne Poste) quatre coins, Sisteron.

On demande un apprenti typographe, s'adresser au SISTERON JOURNAL.

Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée

De nouveaux wagons-restaurants pour toutes les bourses

Des voitures-buffets ou des wagons-restaurants-bars circulent dans les trains :

— 22 (Paris-Nice) entre Avignon et Nice ;
— 24 (Nice-Paris) entre Nice et Avignon ;
— 743/744 (Lyon - Perrache-Strasbourg) sur tout le parcours ;
— 748/749 (Strasbourg-Lyon-Perrache) sur tout le parcours ;
— GB (Genève-Bordeaux) entre Lyon Perrache et St-Germain-des-Fossés ;
— MB (Milan-Bordeaux) entre St-Germain-des-Fossés et Bordeaux ;
— BM (Bordeaux-Milan), entre Bordeaux et Lyon-Perrache.

Dans ces wagons, des consommations et des repas sont servis à un prix modique pendant toute la durée du trajet. Profitez-en.

Etude de Me Jean ESMIEU
notaire à Sisteron

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, le vingt-huit septembre mil neuf cent trente deux, folio 100, case 568.

Monsieur CHAIX Albert Noël Pierre, Abel et Madame LATIL Marie-Jeanne, son épouse demeurant ensemble à SISTERON, ont vendu à Monsieur GENDRE David François, et à Madame ANDRE Suzanne Marie Magdeleine, son épouse, demeurant précédemment à MARSEILLE, actuellement à SISTERON, le fonds de commerce d'EPICERIE et d'ALIMENTATION qu'ils exploitaient à SISTERON, rue de Provence, connu sous le nom d'

Alimentation Moderne

Insertion au Bulletin Officiel des Ventes du 12 octobre 1932, No 50.135.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion en l'étude du notaire soussigné, domicile élu.

J. ESMIEU.

Etude de Me Jean ESMIEU
notaire à Sisteron

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, le vingt-huit septembre mil-neuf-trente-deux, enregistré au bureau de Sisteron le vingt-neuf du même mois, folio 99, case 567.

Monsieur Louis BERTAGNOLIO, négociant et entrepreneur, et Madame Angeline ROSSETTI, son épouse, demeurant ensemble à Sisteron, ont VENDU à Monsieur GABERT Michel-Joseph-Bienvenu ancien meunier et Madame Augusta BOREL, son épouse, demeurant ensemble précédemment aux BONS-ENFANTS (Peipin), actuellement à Sisteron, le fonds de commerce de marchand de

Matériaux de Constructions Charbons - Grains, et de dépositaire d'Essence

qu'il exploitaient à Sisteron, cours Saint-Jaume, dans un immeuble appartenant aux époux Martel.

Insertion au Bulletin Officiel des Ventes du 12 octobre 1932, No 50.134.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion en l'étude du notaire soussigné, domicile élu.

J. ESMIEU.

Dr Audibert ROUSSET

(nez - gorge - oreilles)
33, Bd Philipon, MARSEILLE.

Consultations :
MANOSQUE, Hôtel Pascal, tous les samedis matin de 8 à 10 h.
DIGNE, Grand Hôtel, tous les samedis après-midi de 14 à 17 h.
SISTERON, Hôpital, tous les Dimanches matin de 8 à 11 h

A VENDRE :

lapins gras. *S'adresser à M BARTHELEMY, Café de la Mairie, Sisteron.*

Spécialité de Filet

— Tout fait à la main —
Panneaux, Dessus de lits, etc..
Plafonniers en rubans, coussins
Fantaisies Parisiennes
S'adresser à Madame **PRIOU**, « aux Variétés ».

Photographie d'Art

Maison REYBAUD
J. BAROUX, Successeur
opère tous les jours de foire de 10 h. à 18 heures,
S'adresser Maison CLERGUE, 2me étage Sisteron.

Cars Rapides
Marseille - Gap - Marseille

J. GALVEZ, Taxis à Sisteron

Téléphone 2.

Départ de Marseille 7 h.
14, place d'Aix.
passage à Sisteron 10 h. 20.
arrivée à Gap 11 h. 20.

Retour de Gap, départ 16 h.
Taverne Fred.
passage à Sisteron 17 h. 15.
Arrivée à Marseille 20 h. 15.

CHAUFFAGE - EAU CHAUDE - CUISINE
avec un seul appareil
le fourneau VÉBÉ

BOUTILLON & VEYRON
6, Rue des Bons-Enfants :: GRENOBLE
R. C. Grenoble 10.103 — Téléphone 9.60

1933

RENAULT

4363

Nervosité
Robustesse
Economie
Durée
Confort
Silence

Véhicules Industriels
de 500 klg. à 15 tonnes
Baisse Importante

GARAGE BUES - SISTERON

© VILLE DE SISTERON

— GARAGE MODERNE —

Avenue de la Gare - SISTERON

-:- *Etablissements* -:-

Françis JOURDAN & Marcel FIASTRE

Ventes - Achats - Echanges - Accessoires

Agents Officiels **Ford** | Concessionnaires : **MATHIS**

Dépannage Téléphone 32 et 64

Atelier de réparations mécaniques de tous genres
Rectifications glaçage mécanique de cylindres
Travaux de tour -:- Usinage de Pistons
Rectifications de vilebrequins
Réglage et tournage de bielles.
Allésage en ligne de paliers de carter

Rectification et alésages de cylindres tous moteurs tracteurs, moteurs automobiles, moto, industriels
Usinage de toutes pièces mécaniques et détachées
Révision générale de voiture devis sur demande
Tous travaux garantis
Stocks de pièces détachées de toutes les marques

Remorquage Téléphone 32 et 64

La seule maison de la région organisée pour l'exécution irréprochable et rapide de tous travaux concernant le moteur automobile.

LA 9 CV CITROËN

C4 IX

20.900 F

Mécaniquement c'est une C4G modèle 1932. Seul l'alésage de la C4IX et par conséquent sa puissance, diffère de la 10 CV C4G : même accélération, mêmes agréments de conduite et toutes les caractéristiques des modèles 1932.

Concessionnaire exclusif :
CHARMASSON & Cie A GAP
Agent pour l'arrondissement de Sisteron :
A. AILHAUD *Splendid - Garage*

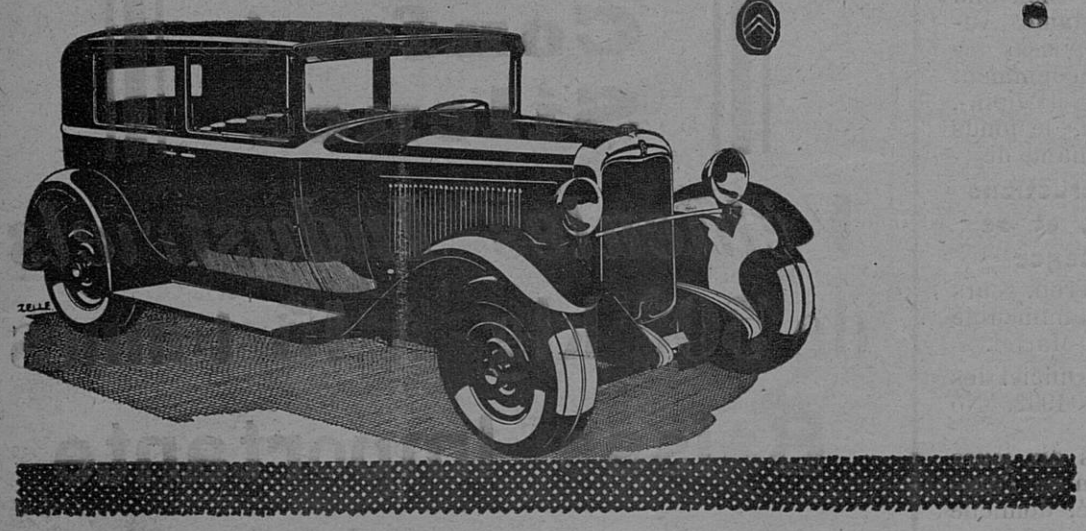

Tous les Imprimés se font à l'Imprimerie Librairie P. LIEUTIER, Sisteron.

En vente à la Librairie LIEUTIER,

Maladies de la Femme

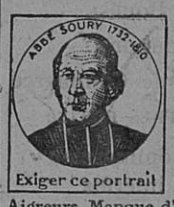

Exiger ce portrait

LA MÉTRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Le remède est infaillible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.

La Boite 6 fr. 75

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 16

SISTERON JOURNAL
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, rue Cannebière.
à AIX, chez M. MILHAVET, journaux, tabacs, cours Mirabeau,
et à l'imprimerie-librairie Lieutier.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON